

Service des infrastructures et de l'environnement

Direction de l'ingénierie de voirie 700, rue Saint-Antoine Est Montréal (Québec) H2Y 1A6

NOTE

DESTINATAIRE: MME JULIE NADON

CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST

EXPÉDITEUR: PASCAL TROTTIER, ING.

DIVISION CIRCULATION

DATE: LE 25 JUILLET 2006

OBJET: PROJET LE NORDELEC - COMMENTAIRES CONCERNANT

L'ÉTUDE D'IMPACT SUR LA CIRCULATION

Par la présente, la Division circulation émet ses commentaires concernant l'étude d'impact sur la circulation du projet Le Nordelec.

Dans un premier temps, la Division circulation est satisfaite des modifications apportées aux accès du projet visant à réduire le nombre d'usagers accédant par la rue Shearer. Ce faisant, la gestion de la circulation à l'intersection Saint-Patrick et Shearer demeure la même.

D'autre part, voici les recommandations de la Division circulation concernant les interventions proposées par CIMA+:

- Installation d'un feu de circulation complet à l'intersection Richmond/Saint-Patrick (muni de feux piétons et de détection aux approches secondaires);
- Bien que justifié selon les critères du MTQ, la Division circulation est d'avis que le second feu de circulation proposé par CIMA+ à l'intersection Montmorency / Saint-Patrick n'est pas nécessaire pour les premières phases de réalisation du projet. Étant donné la proximité des feux de circulation Richmond/Saint-Patrick et Bridge/Saint-Patrick, nous sommes d'avis, pour l'instant, que des créneaux seront créés en nombre suffisant pour desservir les usagers de la rue Montmorency. La Division circulation demeure toutefois prête à reconsidérer l'installation d'un feu à cet endroit lorsque le projet sera à terme. À cet effet, la Ville de Montréal se réserve le droit d'exiger l'installation d'un feu de circulation supplémentaire, tel que justifié par le consultant, si les conditions de circulation ou les débits véhiculaires générées par le projet le requièrent;
- Tel que recommandé par le consultant, les feux de circulation situés sur Saint-Patrick entre des Seigneurs et Bridge inclusivement doivent être coordonnés entre eux. À cet effet, un câble de coordination doit être installé sur Saint-Patrick entre Charlevoix et Bridge;

- Tel que recommandé dans l'étude, le remplacement du contrôleur électromécanique de l'intersection Saint-Patrick/des Seigneurs est nécessaire afin d'assurer une compatibilité avec les contrôleurs plus récents;
- Contrairement à ce que le consultant recommande, les nouveaux feux de circulation devront fonctionner selon la même durée de cycle tout au long de la journée (probablement 90 secondes) afin que les durées de traversées des piétons demeurent uniformes quelque soit le moment de la journée.

Nous vous rappelons que les modifications ci-dessus visent essentiellement la desserte d'un projet privé, les coûts inhérents à ces modifications devront être assumés par le promoteur du projet.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous demeurons disponibles pour la suite du dossier.

PT/pt

cc. M. Stéphane Tremblay - Chef de section, Arrondissement Le Sud-Ouest